



## Je suis locataire on me demande de quitter l'appartement

Par **alva56**, le **07/02/2013** à **11:39**

**bonjour**

mon fils et sa compagne ont pris un appartement en location par agence.

sa compagne le quitte et l'agence lui demande de partir aussi du fait qu'a lui seul il son salaire ne fait pas 3 fois le prix du loyer

le loyer est payé en temps et en heure

peut on l'obliger a quitter les lieux ????

merci de me répondre au plus vite

Par **cocotte1003**, le **07/02/2013** à **13:14**

Bonjour, l'agence a tort elle ne peut demander ou obliger votre fils à partir, le bail continue normalement et au memes conditions sans qu'il y ait besoin d'en refaire un. L'amie de votre fils est partie mais elle reste solidaire du paiement du loyer et charges (la plus part des baux comportent cette clause) jusqu'à la fin d'une période triennale à partir de la date d'effet du bai. pensez à bien régler les loyers, à faire parvenir au bailleur annuellement l'attestation d'assurance de l'habitation et au besoin le certificat d'entretien du chauffage

Par **tigi39**, le **07/02/2013** à **15:23**

**bonjour**

mes propriétaires veulent vendre la maison.J'ai déjà trouvé un logement qui m'intéresserait, et qui serait libre de suite.Dois-je donner un préavis à mes propriétaires?Merci.

Par **cocotte1003**, le **07/02/2013** à **18:43**

Bonjour, selon la loi si vous avez reçu votre LRAR de congé pour vendre et que vous êtes dans la période des 6 mois précédent la date de fin de bail, alors oui vous pouvez partir sans avoir à effectuer votre préavis par contre vous devez effectuer l'état des lieux de sortie et la remise des clés. si vous n'êtes pas dans la période des 6 mois vous devez envoyer votre LrAR de préavis et respecter les 3 mois si vous êtes en non meublé ou 1 mois en meublé. rien ne vous empêche de trouver un accord amiable ECRIT avec votre bailleur, cordialement

Par **tigi39**, le **07/02/2013** à **19:28**

Merci pour votre réponse!Bonne soirée.

Par **la tristesse**, le **09/02/2013** à **18:38**

**bonjour**

Il y a 14 ans j'ai obtenu un logement(F4,pour moi et mes 2 FILS)par le 1% patronal ,depuis je me retrouve seule , le bailleur me demande de quitter ce logement, quels recours ai je pour y rester ?

Merci pour votre réponse